



REMBOURSEMENT DES INDEMNITES KILOMETRIQUES

UNSS 73
191 chemin de la
Cardinière
73000 CHAMBERY

Remboursement des Indemnités Kilométriques

- Automobile de 5 CV et moins 0,32 €
- Automobile de 6 CV et 7 CV 0,41 €
- Automobile de 8 CV et plus 0,45 €
- Autres véhicules à moteur 0,12 €

Année 2025-2026

NOM PRENOM :	
ETABLISSEMENT :	
CO-VOITURAGE (éco-responsabilité)	

ATTENTION :

Prise en compte dans les calculs de la distance établissement-lieu du déplacement.

DATE	LIEU DU DEPLACEMENT	MOTIF DU DEPLACEMENT	NOMBRE DE KMS PARCOURUS	PEAGE (joindre les tickets)

Joindre un RIB pour virement des frais (pour un 1^{er} remboursement).

Date :
Signature :



UNSS - 191 chemin de la Cardinière - 73 000 CHAMBERY
Portable : 06 81 78 63 31
Courriel : sd073@unss.org - Sites : <http://www.unss.org/> - www.unss73.org

